



Communiqué de presse.

## **PREMIERE EUROPEENE: L'INDUSTRIE PAPETIERE BELGE BANNIT LES FIBRES PROVENANT DE COUPES ILLEGALES DE BOIS.**

**UN AUDIT INDEPENDANT GARANTIT L'ORIGINE LEGALE DE TOUTES LES FIBRES  
DE BOIS UTILISEES DANS LA PRODUCTION BELGE DE PAPIERS ET CARTONS**

***Bruxelles, le 27 novembre 2012*** - En 2010, les producteurs belges de pâtes et de papiers se sont engagés à garantir l'origine légale de toutes les fibres de bois utilisées comme matière première. L'objectif était de s'assurer que tous les papiers et cartons produits en Belgique l'étaient au départ de fibres de bois d'origine légale, afin de mieux lutter contre les coupes illégales de bois. Aujourd'hui, et suite à un contrôle auprès de l'ensemble des entreprises, un auditeur indépendant certifie que toutes les fibres de bois utilisées tant sous forme de bois que de pâte, présentent bien une origine légale. C'est une première européenne.

« Le développement durable est une priorité stratégique pour l'industrie papetière. Tous les efforts réalisés dans l'amélioration des procédés industriels, du recyclage des vieux papiers et de l'utilisation d'énergie renouvelable relèvent de cette stratégie. Aujourd'hui, le secteur franchit une étape supplémentaire en garantissant l'origine légale des fibres de bois utilisées. C'est une avancée importante qui constitue une première européenne» précise Firmin FRANCOIS, directeur général de Cobelpa, la fédération des producteurs de pâtes, papiers et cartons de Belgique.

En 2010, les papetiers belges concernés par l'achat de bois ou de pâte marchande s'engageaient à démontrer le caractère responsable de leur approvisionnement en fibres. Basé sur les systèmes de certification PEFC et FSC et de leurs chaînes de contrôle respectifs, cet engagement visait avant tout à prouver l'origine légale de toutes les fibres de bois utilisées par les producteurs.

L'enquête annuelle réalisée en 2012 par Cobelpa a permis de rassembler et de compiler toutes les informations des entreprises, relatives à la mise en place des chaînes de contrôle FSC et PEFC, aux chiffres de consommation de bois et de pâte, à leur origine et à leur traçabilité. Le rapport final a été soumis au contrôle d'un auditeur externe indépendant, Control Union, qui a vérifié la nature des engagements de chaque entreprise, les données transmises à la fédération ainsi que leur compilation au niveau sectoriel.

### **Du bois exclusivement acheté en Europe...**

Les résultats de l'enquête démontrent que la totalité du bois acheté était intégrée dans les chaînes de contrôle des systèmes de certification FSC et PEFC. Pour rappel ces deux systèmes de certification garantissent une gestion durable des forêts ainsi que l'origine légale des fibres. Les chiffres indiquent que 1.606.354 tonnes de bois ont été achetées en 2011 en provenance essentiellement de Belgique (352.651 tonnes) et des pays limitrophes (1.190.944 tonnes venant de France et d'Allemagne). Le solde de 62.760 tonnes provient quant à lui d'autres pays européens (Irlande, Pays-Bas, Estonie et Suède). L'industrie papetière belge n'achète donc aucun bois d'origine extra-européenne.



## **De la pâte entièrement traçable.**

En ce qui concerne la pâte, les producteurs belges en ont acheté 321.500 tonnes en 2011. Les origines d'approvisionnement couvrent les pays européens (220.800 tonnes), l'Amérique du Nord (12.000 tonnes), l'Amérique latine (87.000 tonnes) et l'Asie (1.700 tonnes). A noter que ces pâtes sont toutes intégrées dans les chaînes de contrôle des systèmes de certification FSC ou PEFC garantissant la légalité de l'origine des fibres.

«Au travers du respect de cet engagement, les entreprises du secteur anticipent leurs obligations européennes, quand on se rappelle que l'Europe prévoit en 2013 l'obligation de prouver l'origine légale des bois et produits dérivés mis sur le marché Européen » conclut Firmin FRANCOIS.

*L'engagement sectoriel, le rapport complet 2011 et le certificat peuvent être consultés à l'adresse suivante: [www.cobelpa.be](http://www.cobelpa.be)*

## **Contacteur pour de plus amples informations:**

Firmin FRANCOIS, directeur général  
Laurent de MUNCK, directeur énergie environnement  
COBELPA tél 02.646.64.50

ou

Karin STRUYS  
Tél.: 0499 03 57 22  
e-mail: [karin.struys@s-vb.be](mailto:karin.struys@s-vb.be)

*Cobelpa est la fédération belge des producteurs de pâtes, papiers et cartons. Elle regroupe 10 usines qui génèrent un chiffre d'affaires annuel de quelque 2 milliards d'euros et procurent un emploi direct à 4.200 personnes. [www.cobelpa.be](http://www.cobelpa.be)*